



Legende :

- Bâtiments ou les constructions existantes
- Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de certaines constructions autorisées, la restriction ou l'interdiction de certaines constructions, à l'exception des constructions autorisées
- Espace total soumise à cette commune et plus au titre de la loi n° 2000-1208
- Secteur réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage de zones habitées

COMMUNE DE RAMOUS

CARTE COMMUNALE

Elaboration

DOSSIER D'APPROBATION

Echelle : 1/5000

Références : Nom du dossier : RAMOUS/2005 Date : 31/05/07	Délibération du Conseil Municipal le : _____ Arrêté du Préfet le : _____
---	---

